Cette fiche a pour objet de préciser vos conditions de rémunération et de défraiement d'une part, pendant la durée de votre formation à distance de 11 semaines et d'autre part, au cours de la période probatoire dans votre direction d'affectation.

Compte tenu des contraintes liées à la préparation de la paie, vous allez percevoir fin juin une rémunération qui couvrira, sauf report d'installation, la période allant du 17 mai au 30 juin.

Ces dispositions s'appliquent dans les mêmes conditions aux contractuels handicapés recrutés en application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984.

fichiers: Télécharger fascicule_remuneration_aa_stagiaires_mai_2021.pdf (93.88 Ko)
Colonne de droite publique: Écoles/Stagiaires/formation/concours
Public: Rémunérations
Formation Professionnelle / ENFiP

Leave this field blank